

Onderwerp **Réponse à votre courrier**
Van MR, Mouvement Réformateur <mr@mr.be>
Aan ceo@bfov-fbva.be <ceo@bfov-fbva.be>
Datum 2018-09-19 12:52



N/Réf.: OC/GS/AdSM/sv/100245

-
Cher Monsieur Henning,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 9 juillet et vous en remercions. Je vous prie également de nous excuser du retard de notre réponse.

Il est tout à fait exact qu'en Région de Bruxelles Capitale une exception est prévue pour les véhicules ancêtres de plus de 30 ans de circuler dans des zones à faible émission. Le gouvernement bruxellois a d'ailleurs prévu une double condition à ladite dérogation dont une plaque O pour s'assurer d'un usage restrictif et 30 ans d'ancienneté.

En ce qui concerne la Région wallonne, l'accès à une zone de basses émissions pourrait, par dérogation aux mesures générales, être possible pour les véhicules mis en circulation depuis plus de quarante ans et utilisés à des fins de loisirs touristiques ou autres fins commerciales et ce, sauf en cas de pic de pollution aux PM10 (seuil d'alerte dépassé). Permettez-nous toutefois de vous informer que le projet de décret est actuellement en 3^e lecture. Rien n'est dès lors décidé définitivement à ce stade. Cependant, nous ne manquerons évidemment pas de vous tenir informé. Je vous invite d'ailleurs à contacter directement Mme Gaëlle Smet – gaelle.smet@mr.be, pour toute question relative à l'état d'avancement de ce dossier.

Sachez que le Mouvement réformateur reste très attentif à l'évolution de ce dossier sachant l'importance patrimoniale et historique que représente les véhicules anciens.

En espérant vous tenir très prochainement informé de l'évolution de ce dossier, je vous prie de croire, cher Monsieur Henning, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Olivier CHASTEL
Président

Mouvement Réformateur
Mouvement Réformateur

Bureau : [+32 2 500 35 11](tel:+3225003511)
E-mail : mr@mr.be
Adresse : Avenue de la Toison d'Or 84-86, 1060 Bruxelles

www.pour.be • www.mr.be

